

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/57C

---

## Objet : SUPPRESSION DU BUDGET ZA 16.

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Pour :</b>	31
<b>En exercice :</b>	37	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	28	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Thierry LOPEZ

**Date de convocation :** 26 novembre 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes a créé un tiers-lieu appelé DECLIC sur la commune d'Alénya, dans le cadre du budget annexe dédié ZA 16.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe.

Cette opération est aujourd'hui terminée de sorte que ce budget n'a plus lieu d'exister et doit être clôturé.

Compte tenu de la règlementation en vigueur, il convient de réintégrer les résultats comptables au budget général et de supprimer ces opérations du budget annexe.

Ainsi, les subventions perçues, le coût du bâtiment et les résultats seront réintégrés au budget général par voie budgétaire avec des titres et des mandats.

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES PRESENTS,

- ↳ **ACCEPTE** la clôture du budget annexe « ZA16 » au 31 décembre 2025 ;
- ↳ **ACCEPTE** de passer toutes les opérations comptables nécessaires sur le budget général ainsi que sur le budget annexe ZA 16 ;
- ↳ **DIT QUE** la direction des finances publiques sera informée de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- ↳ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

